

---

## Erratum

---

### **Décision 8010, 18 mars 2004**

Loi sur les producteurs agricoles  
(L.R.Q., c. P-28)

#### **Fédérations et syndicats spécialisés — Contributions**

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, 136<sup>e</sup> année, n° 13,  
31 mars 2004, page 1584.

À la fin du premier paragraphe de l'avis d'approbation,  
il faut lire « décembre 2003 » au lieu de « décembre 2004 ».

À l'article 2, introduit par l'article 1 du règlement de  
modification, il faut lire « mètre cube solide » au lieu de  
« mètre cube apparent ».

*Le secrétaire,*  
M<sup>E</sup> CLAUDE RÉGNIER

42344